



**Conseil de sécurité**

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1994/363  
1er avril 1994  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL CONCERNANT LES POUVOIRS  
DU REPRÉSENTANT SUPPLÉANT DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE AU  
CONSEIL DE SÉCURITÉ

En application de l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général signale qu'il a reçu du Représentant permanent de la Nouvelle-Zélande auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 28 mars 1994 indiquant que M. James Loudon Kember avait été nommé représentant suppléant de la Nouvelle-Zélande au Conseil de sécurité pour le mois d'avril 1994.

De l'avis du Secrétaire général, cette lettre constitue des pouvoirs provisoires suffisants.

-----